

Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

2ème séance

Etaient Présents:

Philip LALLEMENT, Maire.

Bruno FORT – Sophie GROS – Emile PERRAUD – Cécile MICHAUD – Christian COCHET, adjoints.

Julio CASTANEDA – David COUNORD – Patricia JANTET – Annabelle LEANDRO – Christine LECHON - Thierry LEGER– Magali LOWE - Céline MAFFRE – Francisco MARTINEZ – Bernard MICHAUD - Philippe NARDIN, conseillers municipaux.

Absentes excusées Marie DICORATO et Frédérique MOISSET

Pouvoirs: Marie DICORATO à Christian COCHET et Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD.

Secrétaire de séance: Sophie GROS

Rédactrice du procès-verbal: Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Délibérations

- Comptabilité : décisions modificatives
- Avis sur installation classée pour la protection de l'environnement société CAPVERT BIOENERGIE – commune d'Aoste (Isère)
- Mise en place de la prime exceptionnelle pour agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Informations:

- Agrandissement du groupe scolaire
- Réfection de la toiture de la chapelle de Cressieu

La séance est ouverte, Madame Sophie GROS conserve le secrétariat de cette seconde séance.

1/ DM budget ASSAINISSEMENT CHAZEY-BONS

Monsieur Bruno FORT explique que des travaux imprévus doivent être réalisés rapidement à la STEP de l'Abbaye. La dépense n'a pas été budgétée et il convient donc de procéder à des ajustements, car ces travaux ne peuvent être considérés comme des investissements.

Il propose donc de réduire le virement à la section d'investissement de 14 000€ pour l'affecter au compte 61523 − travaux de réseaux. Adopté à l'unanimité.

2/ Avis sur dossier CAPVERT BIOENERGIE

Monsieur le Maire expose que la société CAPVERT BIOENERGIE a déposé auprès de la préfecture de l'Isère, une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation territoriale de matières organiques sur la commune d'AOSTE.

La commune de CHAZEY-BONS pourrait être concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source en étant comprise dans le périmètre d'épandage du projet.

C'est pourquoi le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande. Monsieur le Maire invite donc l'assemblée à se prononcer.

Après discussion et échanges, certains élus estiment n'avoir pas suffisamment d'éléments permettant de mesurer les conséquences de l'activité de cette société pour la commune. En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL par 12 voix pour, 1 voix contre (Bernard MICHAUD) et 6 abstentions (David COUNORD – Patricia JANTET – Annabelle LEANDRO – Christine LECHON – Sophie GROS et Thierry LEGER) NE S'OPPOSE pas à cette demande d'autorisation d'enregistrement déposée par la société CAPVERT BIOENERGIE auprès de la préfecture de l'Isère.

3/ <u>Délibération relative à la mise en place de la prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire</u>

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Il précise que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Monsieur Lallement indique que la responsable des services a été soumise à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics pour faire face à l'épidémie de covid-19 et a connu un surcroît de travail significatif. Il propose de lui attribuer à ce titre une prime exceptionnelle.

Des questions sont posées par rapport aux autres agents.

Il est répondu qu'ils ne peuvent y prétendre, soit en raison de congés de maladie, d'autorisation spéciale d'absence ou de fonctionnement allégé du service auquel ils appartiennent.

Madame Jantet souligne que l'agent en charge des bâtiments a également dû faire face à une activité accrue et s'est beaucoup investi pour la mise en place des mesures sanitaires dans les bâtiments notamment pour la préparation de la réouverture du groupe scolaire et de la mairie.

Après discussion il est proposé d'attribuer une prime exceptionnelle aux 2 agents concernés :

Marie-Christine Vauday-Pitrat (17 voix pour et 2 abstentions : Mrs Lallement et Martinez et Clément Soubeyrand de Saint Prix (15 voix pour et 4 abstentions : Mrs Lallement, Martinez, Perraud et Mme Moisset).

Le montant est fixé à 500€ pour Mme Vauday-Pitrat et 300€ pour Mr Soubeyrand.

Arrivée de Marie Dicorato à 20 h 08

Informations diverses:

- Monsieur le Maire indique que le retour des enfants à l'école s'est effectué dans de bonnes conditions. Il a fallu s'adapter à la situation pour la cantine qui a été délocalisée à la salle des fêtes pendant 15 jours. Les enfants ont apprécié et aucun cas de contamination ou de suspicion n'a été signalé.
- Agrandissement du groupe scolaire. L'équipe pédagogique a été associée au projet. Le coût est estimé à 250 000€. Les plans sont en cours de réalisation.
- Chapelle de Cressieu. 3 charpentiers ont été consultés. La toiture sera refaite à l'identique. L'architecte des bâtiments de France a émis un avis.
- Proposition de la SMACL Assurances. Contrat à destination des élus des collectivités territoriales et établissements publics intitulé « sécurité élus ». Tarif préférentiel (34€/an pour le Maire et 9€/an pour les autres élus) si l'ensemble du conseil municipal y souscrit. Refusé.
- Réunion de la commission scolaire prévue fin août
- Réunion de la commission sport à prévoir en septembre

Monsieur le Maire souligne que les commissions devront travailler en équipes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

A Chazey-Bons, le 11 juillet 2020

Le Maire, Philip LALLEMENT